

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017 - 20H30

PRESENTS

A. MEULOT – R. CHESNEAU – F. ROBBE – J. AUBUSSON – A. FLORENCE – C. MOREAU – C. PAIN –
N. GUESNAULT – L. RUELLE – E. POUDELET – L. TRAVERS

ABSENTS EXCUSES

C. GOULESQUE -pouvoir à F. ROBBE
S. ROUMEAS – pouvoir à L. TRAVERS
G. PANTIN – pouvoir à J. AUBUSSON
J. PELICOT – pouvoir à A. MEULOT

Approbation du dernier compte rendu

I. PERSONNEL

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial 14/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à 12.5/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2017

Il s'agit d'un agent employé par une autre commune dont le total des heures n'était pas conforme à la législation. Il est donc proposé au conseil de fermer ce poste et d'ouvrir le poste d'agent d'animation territorial à 12.5/35^{ème} en remplacement.

Le conseil municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée par la loi n°87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires article 21,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°87-529 du 13 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié fixant la durée de carrière applicable à ce grade,
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987, modifié fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,
- Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.
- Vu l'exposé de l'Adjointe aux Finances, francine ROBBE

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) de supprimer le poste d'adjoint territorial d'animation 14/35^{ème} à compter du 1er juillet 2017.
- 2) de créer à compter du 1er juillet 2017 un poste d'adjoint territorial d'animation 12.5/35^{ème}.
- 3) l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animations,
- 4) de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5) les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à établir les arrêtés utiles.

- Création d'un poste d'agent technique territorial de 2^{ème} classe

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Madame Francine ROBBE, adjointe aux Finances, qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Monsieur le Maire propose qu'il soit créé un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 18.70/35ème.

La suppression du poste d'adjoint technique territorial interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau, suite à l'avis de la commission paritaire au centre de gestion du quatrième trimestre 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe 18.70/35ème à compter du 27 juin 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des nommés dans les emplois seront inscrits au budget, charges de personnel.

- Tableau des effectifs

Le nouveau tableau des effectifs est présenté aux conseillers et une explication leur est donnée avant de délibérer.

Le conseil municipal décide

- d'établir le tableau des emplois de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher comme suit:

Grades	temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	35/35ème	X	
Adjoint administratif territorial	17/35ème	X	
Agent de Maîtrise	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	35/35ème	X	
Adjoint technique territorial	20/35ème	X	
Adjoint technique territorial	18.70/35ème	X	
Adjoint technique territorial	8.60/35ème	X	
Adjoint technique territorial	6.56/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	6.60/35ème		X
Adjoint territorial d'animation	14/35ème	X	
Adjoint territorial d'animation	20/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	32/35ème	X	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35/35ème	X	

II. AFFAIRES GENERALES

- Opération « réhabilitation de la grange »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la consultation concernant la réhabilitation de la grange dans le cadre du projet Barillet-Deschamps a été lancée. Le marché qui a été estimé à 53 000€ H.T comporte 3 lots : maçonnerie, couverture/charpente, électricité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ouvrir les plis et de procéder au choix des entreprises.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à ouvrir les plis et procéder au choix des entreprises.

Monsieur le Maire informera, comme il se doit, le conseil de ses décisions.

- Dispositif « participation citoyenne »

Lors d'une réunion publique, un appel a été lancé aux rocantoniens pour participer à ce dispositif. Neuf personnes ont répondu favorablement, réparties sur l'ensemble du village, et participeront à une réunion d'informations le 6 juillet 2017 à la mairie.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le protocole conjointement avec la préfecture et la gendarmerie et la mise en place de ce dispositif.

Le conseil vote à l'unanimité.

- Motion pour la candidature de Paris au JO

Le conseil municipal,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Saint-Antoine-du-Rocher est attachée;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024;

Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du Pays;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine;

Considérant que la commune de Saint-Antoine-du-Rocher souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré:

apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité Olympique.

- Rythmes scolaires

Monsieur AUBUSSON Jérôme, adjoint aux affaires scolaires expose au conseil municipal, que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire, dans un courrier du 9 juin 2017 informe que les communes ont la possibilité de changer les rythmes scolaires et de revenir à la semaine de 4 jours dans le cadre d'un consensus entre le conseil d'école et la commune.

Lors du dernier conseil d'école en date du 15 juin 2017, 17 membres sur 20 se sont prononcés en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire a donc envoyé une lettre au Directeur Académique pour solliciter une dérogation dès la rentrée 2017.

Ce changement des rythmes scolaires et les nouveaux horaires impliquent la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2017:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h30 - 12h00 14h - 16h30
-------------------------------	-----------------------------

Le conseil municipal,

entendu l'exposé de Monsieur AUBUSSON Jérôme, adjoint aux affaires scolaires,
Après un vote par 13 voix pour et 2 abstentions, se prononce en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

L. TRAVERS exprime son regret de voir disparaître le dispositif. J. AUBUSSON explique, qu'en fait, initialement ce dispositif était prévu pour les zones d'éducation prioritaire et ensuite a été étendu à l'ensemble des écoles. Il s'avère que les usages dans toutes les écoles ne respectaient pas la chronobiologie réelle des enfants, qui prône un apprentissage le matin jusqu'à 11h30, une pause méridienne d'au moins 1h30 et une nouvelle période d'apprentissage à partir de 15H.

III. URBANISME

- La commune n'exerce pas de droit de préemption exercé sur les ventes suivantes :
 - 2 terrains, route des bonshommes (ZE 53 et C 256)
 - 1 terrain au lotissement les Rocantonelles
 - 1 maison située 12, gué des prés
 - 1 terrain comprenant une grange à restaurer, route des bonshommes

IV. DIVERS

L. TRAVERS

A visité, avec les membres de la commission tourisme de la Communauté de Communes Gâtine Choisses et Pays de Racan, le château du Plessis Barbe à Bueil en Touraine qui serait un lieu idéal pour créer une zone touristique. Un projet qui pourrait se porter sur plusieurs mandatures.

E. POUDELET

A participé à l'inventaire piscicole du Saulaie pratiqué par l'agence de l'eau.

Il Participera également le jeudi 29 juin 2017, à une réunion avec les enfants portant sur l'histoire des rues de St Antoine.

Demande si la mairie a eu des informations concernant l'exonération de la taxe d'habitation. Monsieur le Maire répond négativement et que la mise en place d'un tel dispositif nécessite une compensation qui doit être examinée afin que les mairies ne se retrouvent pas en situation critique.

L. RUELE

Annonce qu'il ne coordonnera pas le Téléthon 2017 et qu'il faudrait penser à son remplacement.

Annonce l'assemblée générale de la chasse le Jeudi 29/06/2017

C. PAIN

Travaille avec la Communauté de Communes sur le nouveau règlement intérieur et les nouveaux tarifs de l'ALSH suite aux nouveaux rythmes scolaires.

L'ALSH de St Antoine est complet pour cet été. Tous les animateurs sont recrutés ainsi que la directrice qui officiera pendant les congés de F. DUTOUR.

Réunion commission « sports et loisirs » le 4 juillet à 19h30 au stade

C. MOREAU

La fête de la Musique a été un franc succès. Les retours des commerçants sont satisfaisants. Un article avec une photo a été envoyé à la NR.

Le concours photos aura lieu du 01 juillet au 8 septembre 2017 et est ouvert à tous. Le choix des gagnants se fera le 9 septembre 2017 en mairie.

J. AUBUSSON

La mairie a procédé à un nouveau recrutement d'une apprentie ATSEM suite au départ de Tania.
Réunion commission « communication » le 11/07/2017 à 20h30.

F. ROBBE

Informe que toutes les maisons des écarts se verront attribuées un numéro suite à la demande du Syndicat Loire Numérique pour l'arrivée de la fibre.

Informe que les horaires de fermeture de la déchetterie seront portés les mercredis et vendredi à 18h au lieu de 17h30.

A.MEULOT

Rappelle à tous la réunion du 30 juin 2017 pour la désignation des titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.

Fin de conseil à 22h15

Prochain conseil le 23/08/2017 à 20h30